

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 27 juin 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M DONNET Louis, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme GONOD Pascale, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne, M MEGER Jean-Luc, M FAYAD Ghassan,

Absents : Mme COLLOMB Valérie, M REYNAUD Guillaume, M MANGIN Jean-Baptiste, Mme GAFFET Muriel, M SCHMITT Yann

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELAY Marie-Anne a été nommée secrétaire

DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le Lieutenant Gantois de la Gendarmerie d'Aramon est venu présenter le dispositif « Participation citoyenne ».

Historiquement créé il y a une quinzaine d'années, le dispositif porté initialement de « Voisins vigilants ». Ce nom a été repris et déposé il y a peu par une société commerciale qui propose ses services.

Face à cela l'Etat a changé le nom en « participation citoyenne ». Ce dispositif est gratuit et a pour vocation de faciliter les remontées d'information auprès de la gendarmerie et de la collectivité.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

En parallèle, un référent (citoyen) volontaire anime le procédé.

La démarche se passe sur 3 axes : avant (prévention, flyers explicatifs, etc.) – pendant (témoignages précis) – après (témoignages post-événement complémentaires), afin de mieux anticiper les délinquances urbaines et mieux les punir.

Le dispositif entre dans un cadre strict à travers lequel le référent devient acteur vigilant, faisant remonter les faits qu'il voit et /ou qu'on lui rapporte. Il renvoie à un engagement citoyen et démocratique

Le Conseil propose de faire une réunion publique afin de sensibiliser les domazanais à ces deux dispositifs différents.

DSP

Gestion du service public de l'Assainissement

Reconduction du principe de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (délib 2019-588)

Monsieur le Maire rappelle les principales missions de la commune et son actuel contrat de Délégation de service public pour l'assainissement avec la SAUR, ainsi que l'obligation du délégataire d'assurer la continuité du service public sous son entière responsabilité.

Il rappelle que suite à l'avenant pris le 12 novembre 2018 appuyé par la délibération 2018-544 du 9 novembre 2018, le contrat prendra fin au 31 décembre 2019.

Vu le rapport sur le principe de Délégation de service public établi par Monsieur le Maire le 2 février 2006, validé en Préfecture le 23 février 2006,

Vu les non changements de conditions depuis,

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer la reconduction d'une Délégation de service public pour l'assainissement et de ce fait de délibérer sur le lancement d'un nouvel appel d'offres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DECIDE de reconduire le principe de Délégation de service public pour l'assainissement et de relancer un appel d'offres qui prendra effet au terme du contrat pour une durée de 8 ans.

FINANCES – DM1 (délib 2019-589)

Après avoir entendue la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil valide la proposition de décision modificative n°1.

QUESTIONS DIVERSES

Range-vélos urbain

P GONOD propose au Conseil des devis pour des range-vélos à installer au bout de la rue du Pont et de la place de l'écluse.

Le Conseil valide le principe.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.